

République Française
COMMUNE DE SAINT-FIRMIN
 Département des Hautes-Alpes

Liste des Délibérations examinées en séance
Conseil Municipal du 07 avril 2025
 (Article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Numéro	Objet	Statut
20250227_018D	BUDGET PRINCIPAL - Approbation du Compte Financier Unique 2024	Adoptée à la majorité
20250227_019D	BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT (AEP) - Approbation du Compte Financier Unique 2024	Adoptée à la majorité
20250227_020D	BUDGET ATELIER RELAIS - Approbation du Compte Financier Unique 2024	Adoptée à la majorité
20250227_021D	Vote des Taux de la fiscalité directe locale pour 2025	Adoptée à l'unanimité
20250227_022D	BUDGET PRINCIPAL - Adoption du budget primitif 2025	Adoptée à l'unanimité
20250227_023D	BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT- Adoption du budget primitif 2025	Adoptée à l'unanimité
20250227_024D	BUDGET ATELIER RELAIS - Adoption du budget primitif 2025	Adoptée à l'unanimité
20250227_025D	Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025	Adoptée à l'unanimité
20250227_026D	Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité	Adoptée à l'unanimité
20250227_027D	Participation exceptionnelle de la commune aux projets pédagogiques et sorties scolaires 2024-2025	Adoptée à l'unanimité
20250227_028D	Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2025	Adoptée à l'unanimité
20250227_029D	Autorisation de signature de la Convention socle du Département pour les bibliothèques et le Schéma de Développement de la Lecture Publique (SDLP)	Adoptée à l'unanimité
20250227_030D	Participation de la Commune à la consultation organisée par le CDG05 pour une assurance statutaire à compter de 2026	Adoptée à l'unanimité

Secrétaire de Séance,
Gilles CHABLIN



Vu pour être affiché le : **09 AVR. 2025**



Le Maire,
Jean-Michel CRET



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de leur publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil - 13281 Marseille Cedex 6, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au registre des délibérations.